

## REGLEMENT DU JEU

"Grand Jeu de la fête des pères" de Cavavin

### 1. Organisation du jeu

La Société Groupe Witradis, S.A.S, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Nazaire sous le numéro 338 319 833, ayant son siège social au 25 RUE DE LA LANDE 44350 GUERANDE (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 27 mai au 16 juin 2024, 23h59 heure française inclus, un jeu sans obligation d'achat avec tirage au sort intitulé « Grand Jeu de la fête des pères » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet avec la plateforme de jeu développée avec le QR Code suivant :



### 2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

### 3. Annonce du jeu

Ce jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Site internet : <https://jeu-concours-cavavin.fr>
- Plusieurs affichages en magasin avec le QR Code
- Annonce du jeu concours sur nos réseaux sociaux et newsletters pour inviter la clientèle à se rendre en boutique.

Dotations mises en jeu

À remporter dans le cadre du tirage au sort :

- Château Bouscassé - AOP Madiran 2017
- Domaine Jean Touzot - AOP Macon Village - 2022
- Lionel Osmin & Cie - Le Roi Bœuf - Vin de France - 2019

- Château Tour de Grenet - AOP Lussac - 2018
- Cantine Volpi - Timorasso - DOC Colli Tortonesi - 2022
- Domaine de la Borie Blanche - AOP Minervois la Livinière - 2020

## 5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se rendre dans un CAVAVIN entre le 27 mai au 16 juin 2024
- Scanner le QR code présent en magasin qui renvoie vers le site <https://jeu-concours-cavavin.fr>
- S'inscrire en complétant le bulletin de participation prévu à cet effet, en remplissant l'ensemble des champs obligatoires (notamment identité, nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, code postal, date de naissance), renseigner la cave dans laquelle le participant se trouve et certifier être une personne physique et majeure. Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain.
- Cocher les cases suivantes :
  - J'ai lu et j'accepte le règlement du jeu
  - Je certifie être une personne physique et majeure
- Cocher optionnellement la case « J'accepte de recevoir des communications et offres de la part de CAVAVIN. »
- Dans le cas où le caviste CAVAVIN remet au participant un flyer avec le « code chance » PAPA10, indiquer le code dans la case prévue à cet effet multipliant les chances de gagner par 10.

Puis valider son inscription ;

- Les participants au jeu seront automatiquement inscrits aux tirages au sort. La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation par famille (même nom, même adresse, une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée.

## 6. Détermination des gagnants

Tirage au sort :

Le 17 juin 2024, des tirages au sort automatiques seront effectués parmi les bulletins complétés conformément au présent règlement.

## 7. Modalités d'obtention de la dotation

### Tirage au sort :

Les gagnants seront contactés par le caviste par email ou bien par téléphone à l'adresse mail ou au numéro qu'ils auront indiqué lors de leur participation. Leur dotation sera à récupérer dans un délai approximatif de 1 à 30 jours à compter du tirage au sort. La dotation n'est pas échangeable et ne peut donner droit à aucun avoir ou remboursement.

Pour l'ensemble des dotations, passé les délais susmentionnés, le gagnant qui n'aurait pas reçu sa dotation est invité à contacter le siège de CAVAVIN – Groupe Witradis 25 rue de la lande 44350 Guérande ou par téléphone au 02 51 75 06 70.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une non-réclamation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins, si un des gagnants demeurerait injoignable, ces derniers seraient considérés comme ayant renoncé à leurs dotations.

## 8. Acceptation du règlement et accès au règlement

### 8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

### 8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site du Jeu lien du site jusqu'au

17/06/2024, 23h59 heure française.

#### 9. Annulation / Modification du jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

#### 10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre (4) mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : Groupe Witradis - 25 RUE DE LA LANDE 44350 GUERANDE.

#### 11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

#### 12. Protection des données personnelles

Dans tous les cas, il est rappelé que les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit douze (12) mois après la fin de ce dernier. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la «Politique CAVAVIN sur la Protection des Données Personnelles». Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à 25 RUE DE LA LANDE 44350 GUERANDE. En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

### 13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

CAVAVIN GROUPE WITRADIS - 25 RUE DE LA LANDE 44350 Guérande – 02  
51 75 06 70